

C'est pourquoi le Conseil général vous propose ce dépliant sur les risques et les dispositions à prendre, ainsi qu'une exposition réalisée à l'occasion des cent ans de la crue.

Aujourd'hui, la possibilité que la Seine ressorte de son lit

existe ; le niveau de la crue de 1910 pourrait même être dépassé. Il est donc important

que chacun connaisse ce risque et les mesures que les pouvoirs publics et les grands

opérateurs de service ont prises pour atténuer l'impact d'un tel

phénomène.

reproduite depuis plus d'un

siècle.

la Seine connaît une crue

d'une ampleur et d'une durée

exceptionnelles (deux mois

d'alerte en 1910). On ne peut

malheureusement pas prévoir

quand aura lieu la prochaine

grande crue, qui ne s'est pas

reproduite depuis plus d'un

siècle.

la Seine connaît une crue

d'une ampleur et d'une durée

exceptionnelles (deux mois

d'alerte en 1910). On ne peut

malheureusement pas prévoir

quand aura lieu la prochaine

grande crue, qui ne s'est pas

reproduite depuis plus d'un

siècle.

la Seine connaît une crue

d'une ampleur et d'une durée

exceptionnelles (deux mois

d'alerte en 1910). On ne peut

malheureusement pas prévoir

quand aura lieu la prochaine

grande crue, qui ne s'est pas

reproduite depuis plus d'un

siècle.

la Seine connaît une crue

d'une ampleur et d'une durée

exceptionnelles (deux mois

d'alerte en 1910). On ne peut

malheureusement pas prévoir

quand aura lieu la prochaine

grande crue, qui ne s'est pas

reproduite depuis plus d'un

siècle.

la Seine connaît une crue

d'une ampleur et d'une durée

exceptionnelles (deux mois

Comment se préparer ?

Informez-vous dès maintenant

1 Positionnez-vous, à l'aide de la carte, pour savoir dans quelle zone se situe votre immeuble et ce qui se passerait en cas de crue.

2 Demandez à votre mairie des informations à ce sujet.

3 Vérifiez auprès de votre propriétaire ou du syndic de votre immeuble que le réseau interne d'évacuation des eaux soit bien muni d'un clapet anti-retour.

4 Parlez de cette préparation autour de vous.

Préparez-vous

5 Équipez-vous d'une radio à piles et de lampes de poche pour écouter les consignes et vous déplacer dans le noir en cas de coupure de courant.

6 Repérez les possibilités de relogement provisoire en zone non inondable (parents, amis).

7 Préparez une liste des objets à prendre si vous devez quitter votre domicile pendant plusieurs jours : papiers personnels, liste de numéros de téléphone importants, médicaments, vêtements...

8 Prévoyez à l'avance d'enlever des caves et des sous-sols inondables vos meubles et vos objets de valeur, ainsi que votre véhicule, des réception de l'avis de crue exceptionnelle.

Que faire en cas de grande crue ?

D'où viendra l'alerte ?

Les médias diffusent l'information à grande échelle dès que la vigilance est « orange » [risque de débordements susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes].

L'état est responsable de la prévision des crues de la Seine. Dès le début de la crue, les bulletins de prévision sont actualisés deux fois par jour sur le site www.vigicrues.gouv.fr.

Pendant la crue réactive

Grâce à la radio, suivez toujours les consignes, en particulier en cas d'évacuation.

Mettez en œuvre les actions de protection que vous avez prévues (déplacement d'objets, de véhicule...).

Si vous quittez votre domicile, coupez l'électricité et fermez le gaz.

Anticipez

C'est éviter de perdre un précieux temps et de perdre ses moyens pendant la crise. C'est aussi être moins vulnérable, et donc plus réactif pour le retour à la normale.

Après la crue sécurité et solidarité

Apportez une première aide à vos voisins et mettez-vous à la disposition des secours : la solidarité de tous est indispensable en cas de crise.

Continuez de vous informer.

Ne rentrez pas chez vous sans l'autorisation de la mairie.

Renseignez-vous auprès de la mairie avant de boire l'eau du robinet.

Si vos biens ou votre foyer ont été touchés

Nettoyez et favorisez le séchage (plus il est rapide, moins les dégâts sont étendus).

Évaluez et photographiez vos dégâts.

Entamez vos démarches d'indemnisation, demandez à votre assurance ce que vous pouvez jeter.

DÉCOUVREZ L'EXPOSITION

grande La Crue 1910

Et aujourd'hui dans les Hauts-de-Seine ?

Grâce aux témoignages de la dernière grande crue en extraits de journaux et en photos dans les Hauts-de-Seine, cette exposition permet de mieux comprendre le phénomène des crues centennales et d'anticiper les conséquences des grandes crues de la Seine.

BOULOGNE-BILLANCOURT HÔTEL DE VILLE
DU 28 JANVIER AU 13 MARS 2010 • 26, AVENUE ANDRÉ MORIZET

SURESNES MÉDIATHÈQUE
DU 26 JANVIER AU 6 FÉVRIER 2010 • 5, RUE LEDRU ROLLIN

SÈVRES MÉDIATHÈQUE
DU 20 JANVIER AU 8 FÉVRIER 2010 • 8, RUE DE VILLE D'AVRAY

ET SUR www.hauts-de-seine.net/cadre-de-vie

⊕ Pour en savoir plus et vous informer sur la crue

CONTACTEZ VOTRE MAIRIE

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr
01 47 25 92 92

LES CRUES ET L'HYDROLOGIE
www.vigicrues.gouv.fr
www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr
www.crue1910.fr

LE PLAN ORSEC
www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr

LES LACS-RÉSERVOIRS
www.iibrbs.fr

L'ACTION DU CONSEIL GÉNÉRAL
www.hauts-de-seine.net/cadre-de-vie

Grandes crues de la Seine

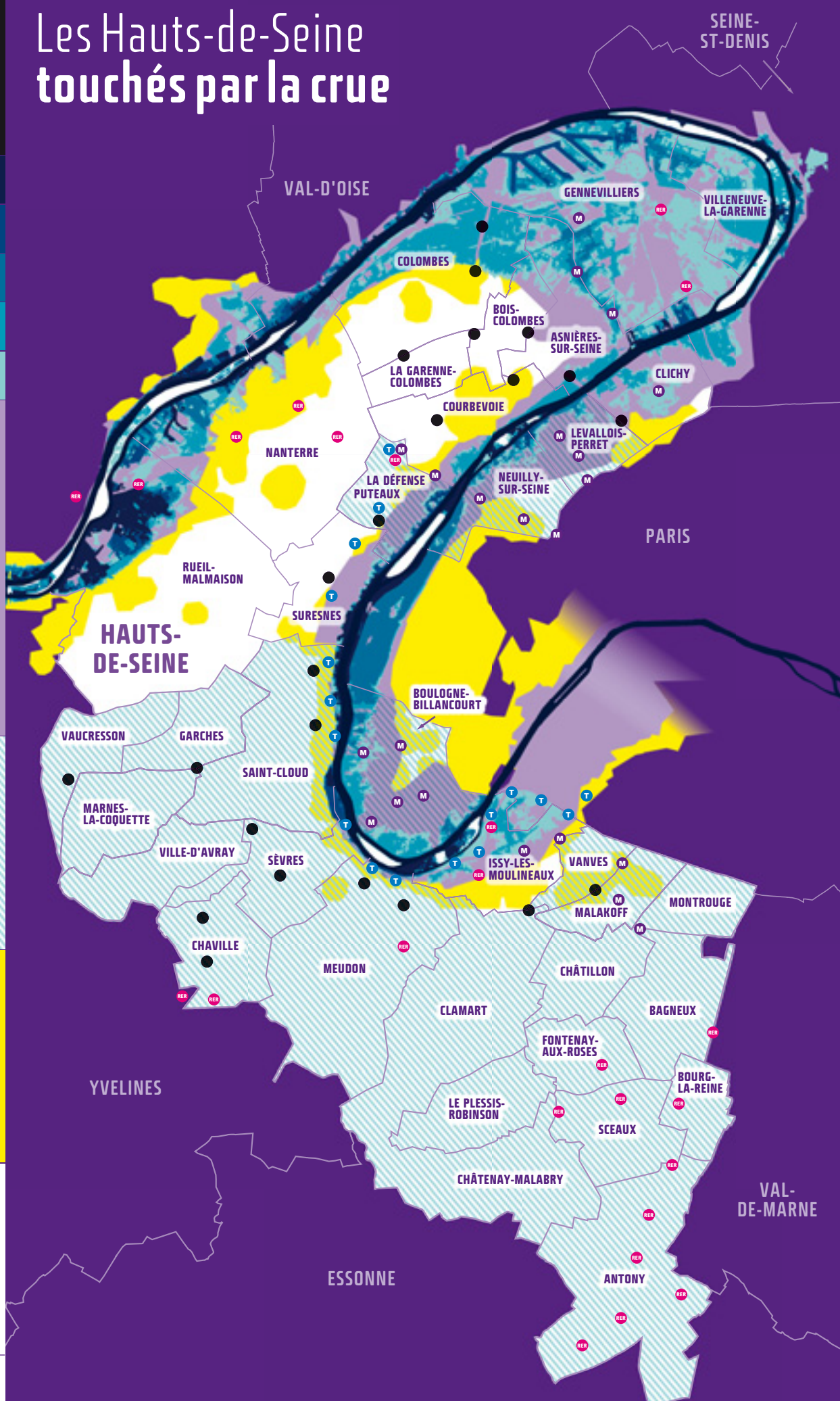
CONNAÎTRE LES RISQUES ET SE PROTÉGER

Ce dépliant est proposé par le
Conseil général des Hauts-de-Seine

www.hauts-de-seine.net

92
Conseil général
Hauts-de-Seine

Les Hauts-de-Seine touchés par la crue



Zone directement inondée

Hauteur lue à l'échelle d'Austerlitz.

▶ 7,13 m

▶ 7,38 m

▶ 7,63 m

▶ 8,13 m

▶ 8,80 m

Zone de risque d'inondation de cave et sous-sol.

D'après les relevés de 1910 (source ancien département de la Seine, qui ne comprenait pas Chaville, Garches, Marnes-la-Coquette, Meudon, RUEIL-MALMAISON, Saint-Cloud, Sèvres, Vaucresson et Ville-d'Avray).

Zone de coupure d'eau potable.

Zone de coupure de courant.

- M** Station de Métro
- RER** Station de RER
- T** Station de Tramway
- Gare SNCF**

Sources : Scénarios DIREN Ile-de-France, PSSI Zonal, PSSI départemental, MNT IGN.

Les conséquences de la crue dans les Hauts-de-Seine

Mesurée au pont d'Austerlitz à Paris, la hauteur de la Seine est d'un mètre environ en temps normal. Elle a atteint 8,62 mètres le 28 janvier 1910.

Au fur et à mesure de la montée de la crue, les pouvoirs publics et les opérateurs de service* mettent en place des mesures pour continuer leur service et limiter l'impact de la crue.

À partir de 7 mètres à l'échelle d'Austerlitz (niveau rouge), la situation est très dégradée, et si la tendance est à la forte hausse, des interruptions de services sont nécessaires. L'enjeu est alors de protéger les dispositifs nécessaires au bon redémarrage des services une fois la crue passée.

* RATP, EDF, GrDF, producteurs d'eau potable, France Telecom, gestionnaires d'infrastructures etc.



Le risque de coupure de courant et de gaz

En cas de crues, des mesures sont prises comme des groupes électrogènes mobiles, qui permettent un approvisionnement en fonction des priorités déterminées par le préfet.

Quand la crue approche les **8 mètres**, l'électricité et le gaz peuvent être coupés, même à plusieurs kilomètres de la Seine.

À **8,60 mètres**, un tiers des foyers des Hauts-de-Seine sont privés d'électricité.



La communication

Tant que l'alimentation électrique est maintenue, les services de communication fonctionnent dans leur majorité (internet, téléphonie, télévision, paiement électronique).

Au-delà de **8,60 mètres**, la perturbation touche tous les modes de communication. Le seul moyen de communication restant est la radio, pour les postes à pile.



Les transports

Lors de la crue, des mesures permettent le fonctionnement des transports le plus long-temps possible...

Mais au-delà de **7,10 mètres**, les transports en commun et les routes situées en zone inondable sont coupés à la circulation.



Le risque de coupure d'eau potable

La modernisation des réseaux de production et de distribution d'eau potable et l'identification de ressources souterraines de secours ont permis que la dégradation générale de la distribution d'eau soit repoussée à **7 mètres** sur la majorité des communes du département.



L'évacuation des eaux usées

Les stations de pompage du réseau d'assainissement limitent les inondations. Mais à partir de **7,30 mètres**, elles arrêtent de pomper. Dès lors, les réseaux d'assainissement débordent et l'évacuation des eaux usées (notamment celle des toilettes) est suspendue.

Des mesures pour protéger le territoire

L'État, les collectivités et les opérateurs de services se préparent à la crue, dans le cadre du plan Orsec*.

De plus, des dispositifs techniques ont été élaborés au cours du XX^e siècle afin de diminuer l'impact des prochaines crues. Ils ont néanmoins leurs limites : à partir de 7,30 mètres, leur efficacité se dégrade fortement.

*Organisation de la réponse de la sécurité civile

▶ Les murettes anti-crues

Situés en bord de Seine, ces murs entretenus par le Département protègent les routes jusqu'à 7,32 mètres (hauteur de la crue de 1924).

▶ Les lacs-réservoirs

Le Conseil général des Hauts-de-Seine est membre de l'Institution des barrages réservoirs du bassin de la Seine qui gère quatre grands barrages écrêteurs de crues. Situés en amont de Paris, ils limitent en partie l'ampleur des crues.

▶ Les stations de pompage

Situées en bord de Seine (13 dans les Hauts-de-Seine), ces stations abritent des pompes qui évacuent les eaux usées quand la Seine est trop haute pour que les moyens classiques fonctionnent, évitant notamment les refoulements d'eaux usées.

▶ Une organisation pour prévenir et gérer les crues

Un plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) a été élaboré par la Préfecture en 2004, en concertation avec les communes, pour réduire la vulnérabilité des zones urbanisées du département en matière d'urbanisme et de construction.

Les services de l'État (préfecture de police et préfecture des Hauts-de-Seine) ont élaboré des dispositifs pour se préparer à l'inondation : le plan Orsec et le plan de secours départemental (novembre 2005).

Dans les Hauts-de-Seine, une crue de type 1910 toucherait

20%

du territoire, soit près de **300 000 personnes, 2500 commerces.**

Le coût d'une telle crue est estimé à environ **5 milliards d'euros** pour le département.

Source : Dossier départemental des risques majeurs dans les Hauts-de-Seine, préfecture des Hauts-de-Seine, 2008